



Contrat de travail non signé

Par **christopher84**, le **06/04/2009** à **15:51**

Bonjour,rnrnje travail actuellement pour la mairie d'une commune, j'ai signé un 1er contrat de travail saisonnier de 6 mois (du 1er mai 2008 au 30 septembre 2008), un deuxième contrat saisonnier de 2 mois (1 octobre 2008 au 30 novembre 2008) puis par la suite, j'ai reçu un courrier qui m'indiquait que j'étais réembauché du 23 décembre 2008 au 30 mai 2009 toujours en contrat saisonnier, j'ai donc signé un autre contrat du 23 décembre 2008 au 30 mars 2009 et je devais en signer un autre partant du 1 avril 2009 au 30 mai 2009 . rnrnProblème je ne l'ai toujours pas signé la reconduction car le ressources humaines n'ont toujours pas les ordres de créé ce nouveau contrat.rnJe travail donc depuis une semaine sans avoir signé de contrat.rnrnJ'aimerais savoir ce que je doit faire et quels sont mes droits ?rnrnJe vous remercie d'avance.

Par **christopher84**, le **08/04/2009** à **10:17**

Personne me répond ?

Par **nadibouh**, le **14/04/2009** à **18:49**

bonjour,rnmoi aussi j'etais dans le meme cas sauf que moi j'ai travaillé plus de 3 semaines avant de signer mon contrat et un de mes amis m'avait dis que apres une reprise d'activite sans signer le contrat qu'il y a possibilité de reclamer à l'employeur de nous faire un CDI," mais franchement je suis pas sur!!!!". de toute façon je pourai pas vous confirmer puisque j'ai attendu qu'on me fasse mon contrat et c'etais un CDIrnje te conseille de voir avec un conseiller

de l'assistance sociale au pres de ta mairie, il pourant vous repondre. mon consiller apres anulation d'un rdv pour suivi de recherche d'emploi vu que j'avait trouvait un boulo et bien il m'a selement retarder le rdv et m'avait dit que si je signer un CDI il m'expliquera mes avantages donc je suppose qu'il pourant vous repondre,rnBon courage

Par **christopher84**, le **14/04/2009** à **20:32**

Nous sommes le 14 aujourd'hui je n'ai toujours pas signé mon contrat, en revenche j'ai pris contact avec une délégué de la CGT qui m'a dit de rien dire jusqu'a la fin du mois. A la suite de cela si la mairie me demande de venir signer mon contrat la délégué CGT m'a dit de rien signer et de dire que j'étais en CDI et que si ça partez en cacahuète la CGT serais derrière moi.rnrnJe vous informerais de la suite si jamais cela arrive a quelqu'un d'autre.